



02, rue Jean Lafaute
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

M A I R I E d e L O D D E S

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 23 mars 2016

Présents : Mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER, Messieurs BELOT, JOSSELIN, MEPLAIN, PELIN, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : 0

Excusé : Monsieur Alain COURTINE.

Nombre de conseillers municipaux : 9

Secrétaire de séance : Madame Danièle POIVEY.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2016 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2016.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 5 février 2016.

- **DELIBERATION SDE 03 : INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER PROVISOIRE SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (R.O.P.D.P.) : :**

Madame le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré (8 pour, 1 abstention) **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement d'un titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

- **DELIBERATION OUVRANT LA SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE ET L'ADHESION A**

L'ACTION DE LA FONDATION DANS NOTRE DEPARTEMENT (50€) ;

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a déposé une demande de subvention concernant la restauration du tableau de l'église de LODDES auprès du Club des Entreprises Mécènes de l'Allier. Pour soutenir sa demande, elle a rencontré les responsables de la Fondation du Patrimoine associée aux Mécènes. La Fondation du Patrimoine instaure une souscription pour aider le projet afin que la commune bénéficie de la subvention allouée par les Mécènes. Le montant collecté par la souscription devra être d'au moins 5% du montant des travaux restant à la charge de la commune.

Madame le Maire souligne que l'adhésion à la Fondation du Patrimoine s'élève à 50€ afin de soutenir l'action de la Fondation dans notre département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** l'ouverture d'une souscription par la Fondation du Patrimoine et **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 euros.

• DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITIONS 2016 :

Madame le maire avise les membres du conseil que, suite à la préparation du budget primitif 2016, elle propose de conserver les taux d'imposition de 2015 pour l'année 2016, et ce, en raison du résultat de 2015. Elle précise que les taux pratiqués à Loddes sont de loin les plus faibles du département.

Les taux d'impositions 2016 se présentent comme suit :

Taxe d'Habitation : 8,56 %

Taxe Foncière (bâti) : 6,29 %

Taxe Foncière (non bâti) : 22,97%

Après discussion, le conseil à l'unanimité, **ACCEPTE**, les taux d'impositions 2016 et **CHARGE** madame le maire d'en effectuer les modalités.

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 :

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion a été établi par Madame Marie-France Meyer, Trésorière, à la clôture de l'exercice. Elle l'a visé et certifié que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la commune relatées lors de l'approbation du compte administratif 2015.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte de gestion 2015, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que les résultats de l'exercice.

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Madame le Maire remet aux membres du conseil une documentation détaillée relative au compte administratif 2015 : section de fonctionnement, les détails des dépenses et des recettes, et en section investissement, les détails des dépenses et des recettes ainsi que les détails des opérations d'équipement de l'année 2015.

Elle donne lecture des totaux des mandats et titres émis par articles, puis donne le montant par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement et répond aux interrogations des élus.

Madame le Maire quitte la salle à 21h, laisse l'assemblée délibérer sous la présidence de madame Danièle POIVEY, doyenne de l'assemblée, qui demande aux élus d'approuver le compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'année 2015	77 100.22€	27 931.01€
Recettes de l'année 2015	137 538.42€	21 103.39€
Résultat de l'année 2015	60 438.20€	-6 827.62€
Reste à réaliser 2015		
Résultat global au 31/12/2015	53 610.58€	

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le compte administratif 2015 sans observation particulière.

• AFFECTATION DES RESULTATS 2015 :

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation relative à l'affectation des résultats 2015 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 excédent : 60 438.20€.

Résultat reporté en fonctionnement (002)	: 17 942,80€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	: 42 495.40€.
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	: 6 827.62€

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** l'affectation du résultat 2015 tel qu'elle est présentée par Madame le Maire.

• **AFFECTATION A L'ARTICLE 6232 : FETES ET CEREMONIES 2016 :**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de fixer un montant budgétaire pour l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour l'exercice 2016. Elle précise que lors des précédents budgets primitifs il avait été affecté la somme de 1 500€ à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Elle précise que les dépenses sont les frais de vins d'honneur, de vœux du maire, inaugurations et manifestations diverses, les gerbes pour les cérémonies ou les défunts de Loddes.

En 2014 : budget prévisionnel : 2000 € et dépenses réelles : 1084.67€

En 2015 : budget prévisionnel : 1500€ et dépenses réelles : 1181,40€

Madame le Maire propose d'affecter la somme de 1500€ pour l'exercice 2016 et souligne que l'inauguration du tableau de l'église de Loddes sera une cérémonie supplémentaire.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** d'affecter la somme de 1 500€ à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour l'exercice 2016 et **DONNENT** tous pouvoirs administratifs et comptables à Madame le Maire, pour la réalisation de cette opération.

• **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Madame le Maire remet aux membres de l'assemblée une documentation principalement constituée de tableaux et explique le budget primitif 2016 qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissements
Recettes	112 352,80€	123 675,40€(dont 7900€ RAR)
Dépenses	112 352,80€	123 675,40€(dont 47 067.78 RAR)

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté par madame le Maire et **DONNENT** tous pouvoirs à madame le Maire pour la publication et l'exécution dudit budget primitif.

• **DELIBERATION DETERMINANT LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2016 :**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les 3 devis concernant l'entretien de la voirie 2016 sur la commune de Loddes :

- entreprise Bouhet pour un montant HT de 26.843.50€, TTC : 32.212.20€
- entreprise LTA pour un montant HT de 28.381€, TTC : 34.057.20€.
- entreprise Eiffage pour un montant HT de 28.042.25€, TTC : 33.650.70€

Madame le Maire rappelle que le Département a été sollicité afin d'obtenir une subvention de 7.500€ sur un montant minimum de 25.000€ HT.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Bouhet pour un montant HT de 26.843.50€, TTC 32.21.20€ et **DONNE** tous pouvoirs administratifs à Madame le Maire pour réaliser cette opération.

• **DELIBERATION PERMETTANT DE CONTRACTER L'EMPRUNT VOIRIE PREVU AU BUDGET PRIMITIF 2016 :**

En raison d'un investissement important pour la voirie communale en 2016, Madame le Maire propose d'emprunter 10.000€ pour aider au financement, emprunt prévu au budget primitif.

Elle présente l'offre de prêt du Crédit Agricole (emprunt voirie) d'un montant de 10.000€, sur une durée de 5 ans :

Offre prêt Moyen Terme Taux fixe :

- montant : 10.000€
- échéances annuelles constantes
- mise à disposition : 01/06/2016
- taux fixe : 5 ans : 1.10%
- garantie : inscription de la dette au budget
- frais de dossier : 50€.

Après débat, le conseil municipal : à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer seule l'emprunt voirie d'un montant de 10.000€ sur une durée de 5 ans, contracté auprès du Crédit Agricole.

- **DELIBERATION PERMETTANT DE CONTRACTER UN EMPRUNT RELAIS TVA PREVU AU BUDGET PRIMITIF :**

En raison de nombreux investissements prévus pour l'année 2016 impliquant un montant important de TVA à avancer et dont le remboursement n'interviendra que courant 2017, Madame le Maire propose d'emprunter 15.000€ en crédit relais TVA remboursable sur 2 ans, emprunt prévu au budget primitif 2016.

Elle présente l'offre de prêt du Crédit Agricole d'un montant de 15.000€ :

Offre prêt Moyen Terme Taux fixe :

- montant : 15.000€
- échéances annuelles constantes
- mise à disposition : 01/06/2016
- taux fixe : 2 ans : 0.9%
- garantie : inscription de la dette au budget
- frais de dossier : 50€.

Après débat, le conseil municipal : à l'unanimité, **AUTORISE** Madame le Maire à signer seule l'emprunt relais TVA d'un montant de 15.000€ sur une durée de 2 ans, contracté auprès du Crédit Agricole.

- **PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE BOURG (ENFOUISSEMENT DES LIGNES) :**

Madame le Maire informe avoir reçu le technicien du SDE 03 pour l'enfouissement des lignes dans le village. Une proposition de travaux sur 2017 lui a été faite :

- Dissimulation des réseaux au bourg : 91.000€ (pris en charge par le SDE 03) ; **39.000€** (par la commune).
- Eclairage public suite dissimulation des réseaux : 8750€ (pris en charge par le SDE 03) ; **16.250€** (par la commune)

La commission des finances a discuté du projet. Elle propose donc l'adoption définitive par le conseil municipal afin de signer le contrat avec le SDE 03.

Après débat, le conseil municipal : 6 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, **ADOpte** le projet d'enfouissement des lignes dans le bourg, et **AUTORISE** Madame le Maire à signer seule le contrat avec le SDE 03.

Afin de réaliser ces travaux, le recours à l'emprunt s'avère indispensable. Madame le Maire propose au conseil municipal :

- l'étalement sur 15 ans de l'emprunt : 1229€ par an (pour les candélabres) et 2948€ par an (pour la dissimulation des réseaux).

Après débat, le conseil municipal : 6 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, **AUTORISE** l'emprunt auprès du SDE 03 étalé sur 15 ans : 1229€ par an (pour les candélabres) et 2948€ par an (pour la dissimulation des réseaux) et **CHARGE** Madame le Maire de signer seule le contrat avec le SDE 03.

- **DELIBERATION PERMETTANT DE SIGNER LE CONTRAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES :**

Madame le Maire précise qu'un contrat sera à signer entre le SDE 03, la Mairie de LODDES et le Département concernant l'aménagement de bourg. Concernant l'enfouissement des lignes, le SDE 03 fera parvenir un descriptif détaillé et le génie civil France Telecom puis un second pour l'éclairage public. Aucune autre formalité ne sera à accomplir.

- **DELIBERATION SDE 03 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION AU SDE 03 :**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental d'énergie de l'Allier regroupant 317 communes.

Afin de permettre la réalisation d'infrastructures de télécommunication en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité réalisés par le SDE03, Madame le Maire propose de transférer au SDE03 cette compétence optionnelle.

Après débat, le conseil municipal, 6 pour, 3 abstentions, **TRANSFERE** au SDE03 la compétence optionnelle suivante : **Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication.**

- **DELIBERATION APPROUVANT LE DEVIS DE L'ENTREPRISE MACHURET POUR L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE DU TABLEAU DANS L'EGLISE :**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'entreprise Machuret a présenté un devis pour l'installation de l'éclairage du tableau dans l'église.

Madame le Maire soumet au conseil municipal le devis d'un montant de 454€ HT (544.80€ TTC).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Machuret d'un montant de 454€ HT (544.80€ TTC).

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire lit le courrier reçu de Monsieur et Madame Philippe BRUNOT remerciant les services de la commune pour avoir remis en état leur clôture, améliorant ainsi le ramassage des ordures ménagères.

Madame le Maire rend compte aux élus la journée pastorale du 16 mars 2016 car elle a accueilli à Loddes une délégation avec le Père Morin, en visite dans notre secteur. Les participants se sont retrouvés à la salle Matrat autour d'un café avant de se rendre à BERT et BARRAIS BUSSOLLES. Au cours de l'après midi, ils ont visité le centre d'entraînement « Hubert DESPONT ».

Madame le Maire informe les élus que Monsieur Gilles BELIN a édité un ouvrage dédié au cimetière de Loddes et qu'il procèdera à la dédicace de son livre le 30 avril prochain à 15 heures, à la Mairie de Loddes.

Monsieur Bernard PELIN dresse un compte-rendu de l'Assemblée générale de la Fourrière de Gueugnon.

Monsieur Michel BELOT informe l'assemblée qu'Alain Courtine a fait don de pierres à la commune, en vue de futurs travaux dans le bourg, près de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 22h45.